

ADJUVANT

# Sticman®

POUR BOUILLIES FONGICIDES ET INSECTICIDES

**Super mouillant - Adhésif  
Anti-rebond - rétenteur**

LA PERFORMANCE AU SERVICE  
DE LA **CULTURE RAISONNÉE.**



**Agridyne®**

Besoin d'un adjuvant ? Prenez un Agridyne !

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

ADJUVANT

# Sticman®

POUR BOUILLIES FONGICIDES ET INSECTICIDES



## USAGES

Adjuvant\* bouillie INSECTICIDE  
Adjuvant\* bouillie FONGICIDE

## CRÉNEAUX D'UTILISATION

Tous les fongicides du marché qu'ils soient de contact ou systémiques (anti-piétiin, anti-septoriose, anti-rouille, anti-fusariose, anti-botrytis, anti-mildiou...).

Tous les insecticides toutes cultures, quels que soient leurs modes d'action (anti-méligèthes, anti-pucerons, acaricides, vers de grappe...).

## DOSE D'UTILISATION

**0,1 l/ha**

Si inf. 100 l/ha : **0,1 %**

À mettre en dernier dans la cuve.

Voir autres recommandations sur l'étiquette.

## PLUS D'INFOS

[www.agridyne.fr](http://www.agridyne.fr)  
[www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)



Visualiser les vidéos

STICMAN® : 460,35 g/l de latex synthétique - © Marque déposée De Sangosse SAS - AMM n° 9900394 - Détenteur AMM : De Sangosse SAS - Classement : NC - Usages autorisés, mode d'emploi, doses, restrictions d'emploi et contre indications : se référer à la notice et l'étiquette. Respecter les précautions d'emploi.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition octobre 2018. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S.

## FONCTIONNALITÉS



### Il améliore significativement la rétention

C'est un critère essentiel pour permettre à l'ensemble des gouttelettes de pulvérisation d'être retenu sur la cible. C'est le complément indispensable des buses « anti-dérive ».



### Il évite les phénomènes de rebond

Tout le volume des gouttelettes (quelles que soient leurs tailles) qui se dépose sur la cible est préservé. La précision de l'application est renforcée car il n'y a plus de phénomène de ruissellement de la bouillie.



### Il permet un étalement maximum des gouttelettes

L'accroissement de la surface de contact est maximum (x 15). Ce critère permet à la bouillie d'accéder à des endroits difficilement accessibles. La substance active est mieux répartie, mieux assimilée, plus persistante et plus efficace.

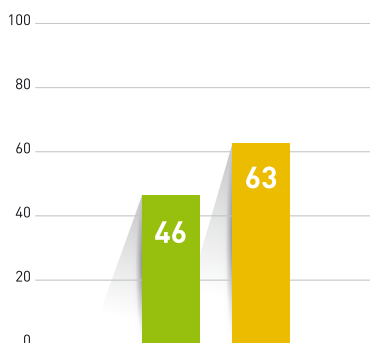


### L'effet adhésif et limitation du lessivage

Le latex forme un maillage adhésif protégeant davantage la substance active du lessivage (pluie ou irrigation). La bouillie protégée est moins sujette aux aléas climatiques. L'activité des fongicides et des insecticides est préservée et prolongée.

## EFFICACITÉ PROUVÉE !

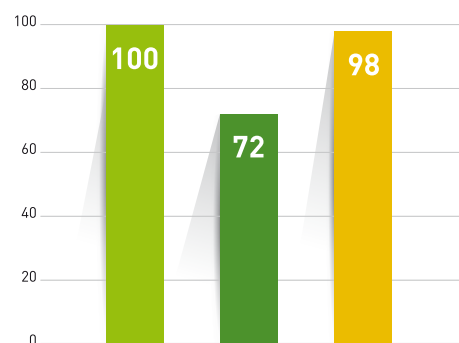
% d'efficacité moyenne sur la teneur en DON du T3 sur fusariose



Synthèse 30 essais.

■ Base TRIAZOLE  
■ Base TRIAZOLE + STICMAN®

% de produit (Chlorothalonil) restant après une pluie de 10 mm



Essai LABO DS - 2014 - FRANCE

■ Témoign non lessivé  
■ Chlorothalonil  
■ Chlorothalonil + STICMAN®

Les adjuvants facilitent l'action des produits de protection des plantes en améliorant leurs performances tout en diminuant les effets néfastes, comme le ruissellement ou la dérive.

Ils permettent d'optimiser l'efficacité des traitements phytopharmaceutiques et contribuent au respect de l'environnement, de l'utilisateur et du consommateur.

Par conséquent, les adjuvants sont des outils incontournables dans le cadre des **Bonnes Pratiques Agricoles**. Ils s'intègrent parfaitement dans un raisonnement de protection et de production durables.

**AgriDyne®**

DE SANGOSSE S.A.S. - CS 10005 - Z.I. Bonnel - 47480 Pont-du-Casse (France)  
Tél. : + 33 (0)5 53 69 36 30 - [www.agridyne.fr](http://www.agridyne.fr) - [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)

® Une marque DE SANGOSSE